



PROFIL DE POSTE Médecin Psychiatre

Établissement

EPS de VILLE-EVRARD

202, Avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY sur MARNE cedex

rhmedicales@epsve.fr

p.favre@epsve.fr

Lieu d'exercice :

**Unité d'Hospitalisation Temps Plein « Provence » desservant
Neuilly sur Marne et Gagny (département de la Seine Saint-Denis – 93)**

Spécialité recherchée

Psychiatrie adulte

Compétences complémentaires souhaitées

- Bonne connaissance de la sémiologie et des diagnostics psychiatriques ;
- Autonomie dans les prescriptions et la conduite de projets thérapeutiques ;
- Expérience en psychiatrie de l'adulte, bonne connaissance du travail de secteur, de réseau et de liaison avec les partenaires,
- Bonne connaissance de la législation en vigueur,
- Formation à une ou plusieurs modalités de psychothérapies individuelles et familiales.
- Bonnes compétences pour le travail en équipe et le travail institutionnel, rigueur, disponibilité et éclectisme.
- Compétences managériales.

Position du praticien dans la structure et ses interlocuteurs internes

Le praticien est le **médecin psychiatre senior de la structure interne** Unité d'Hospitalisation Temps Plein « Provence ». À ce titre, il est responsable de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle de cette structure interne.

Il travaille en collaboration étroite avec :

- Un praticien Attaché.
- Deux stagiaires associés.

Statut de recrutement

Médecin psychiatre spécialiste, inscrit au Conseil de l'ordre à raison de 10 demi-journées hebdomadaires sur 11 demi-journées ouvrables.

Caractéristiques des fonctions

1. Organisation de la permanence des soins à l'Unité d'Hospitalisation Temps Plein « Provence », en partenariat étroit avec le Médecin Chef de Pôle
2. Horaires de travail du praticien intérimaire : du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30
3. Participation à la permanence médicale au Centre d'Accueil et de Crise (CAC « Cèdres ») : un mardi chaque mois de 14h00 à 18h30 : entretiens d'accueil et d'orientation.
4. Participation à la permanence médicale du site de Neuilly sur Marne une semaine tous les deux mois :
 - mercredi soir de 17h00 à 18h30
 - samedi matin de 9h00 à 12h00
 - Dimanche matin de 9h00 à 12h00

Objectifs et actions

À l'Unité d'Hospitalisation Temps Plein « Provence » :

- Le Praticien Hospitalier assure la prise en charge complète des personnes aux prises avec un problème d'ordre psychique, avec l'aide d'un praticien attaché et de deux médecins stagiaires associés. Il veille à recueillir précisément les motifs de consultation ou d'hospitalisation, rédiger une observation anamnestique détaillée, dont un arbre généalogique, préciser l'histoire de la maladie de façon diachronique et synchronique et formuler des hypothèses diagnostiques.
- Il demande que le médecin somaticien de l'unité d'hospitalisation temps plein pratique un examen médical somatique, et en concertation avec le somaticien, il prescrit les examens paracliniques nécessaires pour valider les hypothèses diagnostiques et les bilans pré-thérapeutiques.
- Le Praticien Hospitalier a notamment pour mission de proposer, discuter, prescrire et mettre en œuvre un programme de soins personnalisé en concertation étroite avec le patient et ses proches ainsi qu'avec les autres médecins du pôle et l'équipe soignante.
- Il doit savoir décrire et mettre en œuvre la stratégie thérapeutique concertée et adaptée pour un patient et lui proposer les différents modes de psychothérapie offerts par les professionnels du pôle : de soutien, analytique, groupale, psychodrame individuel, Éducation Thérapeutique du Patient (Psychoéducation), EMDR.
- Le Praticien Hospitalier connaît les règles de prescription, d'administration et de surveillance des différentes classes de médicaments psychotropes. Il connaît les spécificités propres à tous les produits dans les différentes phases de leur prescription.

- Le Praticien Hospitalier initie la démarche de réhabilitation psycho-sociale ; il veille à prendre en compte la problématique de la personne soignée dans sa globalité : son domicile ou son hébergement ; ses ressources ; les relations avec l'employeur. Un objectif essentiel est de restaurer les compétences sociales d'une personne afin de lui assurer des capacités d'autonomie optimales compte tenu de son problème de santé mentale.
- Le Praticien Hospitalier veille à maintenir les liens de la personne soignée avec son milieu naturel, son environnement habituel. Les proches de la personne soignée sont consultés pour toute évolution du projet de soin. La personne soignée est incitée à désigner une personne de confiance qui est dès lors consultée désignée pour toute évolution du projet de soin.
Le praticien hospitalier veille à ce que les lettres de liaison soient rédigées en temps utile et de manière conforme aux textes législatifs et réglementaires.
- Le Praticien Hospitalier peut participer aux permanences des soins sur le site de l'EPS de Ville Evrard à Neuilly sur Marne.

Moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs et actions

1. Dans un esprit de concertation entre professionnels, les stratégies thérapeutiques mises en œuvre au sein du pôle 93G16 comptent parmi les plus récentes et les plus innovantes (Psychodrame, Éducation Thérapeutique du Patient - Psychoéducation, EMDR...) mais aussi les plus communément admises (Psychanalyse, Thérapies cognitives et comportementales...). La pharmacologie et la psychiatrie légale font l'objet de travaux réguliers et les articles de la littérature internationale sont débattus en réunion mensuelle de bibliographie.
2. **Les temps de réunions de synthèse clinique à l'UHTP « Provence » :**
 - a - lundi de 13h45 à 15h00 : réunion hebdomadaire, dans la salle de réunion de l'UHTP
 - . Deux représentants de chacune des 4 structures internes du pôle et les professionnels de l'UHTP participent à cette réunion.
 - . Trois situations de personnes soignées en parcours transversal au sein du pôle font l'objet d'échanges cliniques et institutionnels lors de chaque réunion.
 - . D'autres partenaires du soin sont invités, œuvrant au sein du pôle ou en dehors.
 - . Pendant les crises, sanitaires ou autres, cette réunion est organisée sous forme de visioconférence avec les autres sites des structures internes du pôle 93G16.
 - b – du lundi au vendredi, de 9h30 à 10h15 ; un staff clinique réunit l'ensemble des professionnels de l'UHTP pour faire le point de la situation de chacune des personnes hospitalisées et programmer l'organisation quotidienne des soins.